



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 10959

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de M. le ministre délégué chargé des affaires européennes sur la question de la modification du taux de TVA applicable à certains biens et services. Il souhaiterait qu'il lui indique pour quels biens et services le Gouvernement français a demandé aux instances de l'Union européenne l'examen d'un passage du taux normal au taux réduit de TVA. Il souhaiterait également connaître les démarches similaires engagées par les autres gouvernements de l'Union.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a appelé l'attention de la Commission européenne, à plusieurs reprises au cours du second semestre 1998, sur l'intérêt d'aménager la liste communautaire des biens et services que les Etats membres sont autorisés à soumettre au taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée. Ces demandes concernent certains biens culturels (disques, cassettes, CD-ROM et CD-interactifs), les véhicules peu polluants ainsi que la fourniture d'énergie par les réseaux de chaleur. Le Gouvernement a, par ailleurs, fait savoir à la Commission que, dans le cadre de sa proposition présentée en novembre 1997 visant à appliquer le taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée à certaines prestations de services à forte intensité de main-d'oeuvre, le secteur d'activité des services rendus à la personne à domicile lui paraissait spécialement digne d'intérêt. Dans sa réponse, la Commission européenne a indiqué que des travaux étaient engagés par la Commission en matière de taux réduit de taxe sur la valeur ajoutée. S'agissant des autres Etats membres, il ressort du rapport de la Commission européenne sur l'harmonisation des taux de taxe sur la valeur ajoutée dans la Communauté européenne rendu le 13 novembre 1997 que les demandes portent, pour l'essentiel, sur les services « à forte intensité de main-d'oeuvre » et sur les services « respectueux de l'environnement ».

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Brard](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10959

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 1998, page 1113

Réponse publiée le : 22 février 1999, page 1054